

Perspectives

Peut-on commercialiser la pauvreté ?

Mamadou Touré

(Directeur
des PAMECAS –Sénégal)

Le Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (PAMECAS) s'est engagé dans une voie qui marie le modèle mutualiste et la logique marchande. Les bénéficiaires sont à la fois les propriétaires de l'institution et espèrent pouvoir profiter des avantages de l'approche commerciale. Un pari audacieux dont le directeur des PAMECAS nous explique les tenants et les aboutissants, en n'éluant aucune question ni mise en garde.

La microfinance a eu un impact indéniable dans la lutte contre la pauvreté, surtout dans les pays sous-développés. A titre d'exemple, rien qu'au Sénégal, en juin 2004, ce secteur desservait près de 500 000 clients exclus pour la plupart du système bancaire classique. Il comptait plus de 600 institutions qui détenaient 43,1 milliards de francs CFA en dépôt (soit 65,7 millions €) et la valeur du portefeuille de crédit s'élevait à 41,6 milliards de francs CFA (soit 63,4 millions €)⁽¹⁾.

Ce développement exponentiel a provoqué une plus grande attention pour une activité jadis dédaignée par les gourous de la finance interna-

tionale. Un regain d'intérêt qui s'est traduit par la nécessité de réglementer un secteur désormais considéré comme un formidable marché potentiel. Si l'on considère que les Institutions de microfinance (IMF) travaillent presque exclusivement avec les maigres ressources (mais combien vitales) des populations démunies, l'on peut parfaitement comprendre et approuver la nécessité de fixer des normes afin qu'une mauvaise gestion ne vienne pas aggraver la pauvreté de ces populations. Cela participe d'une meilleure sécurisation de l'épargne des populations et des fonds qui leurs sont alloués. Dans certains cas, cela participe même de la sécurité publique nationale. En effet, dans nos pays,

la disparition brutale de certains grands réseaux de coopératives d'épargne et de crédit pourrait conduire à des émeutes populaires.

Il est néanmoins inadmissible que cette réglementation soit (comme c'est le cas actuellement) le fait d'experts qui n'ont jamais été pauvres, ni même gestionnaires d'IMF. Aujourd'hui les normes sont « suggérées » par des instances comme le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP), proche de la Banque mondiale, ou des banques centrales, parfois avec une « participation » des acteurs concernés, sous l'œil « bienveillant » des bailleurs. Ces normes ne tiennent nullement compte des calamités ni de l'état de pauvreté des populations cibles. Par ailleurs, l'essentiel de ces normes concerne le crédit. Depuis des années, des gestionnaires d'IMF essayent, avec des agences de notation, d'innover en tentant de prendre en compte l'épargne dans la fixation des normes. La propension à la commercialisation de la microfinance, actuellement en vogue, peut paraître choquante et indécente si elle est perçue comme une volonté de vouloir faire des bénéfices sur le dos des pauvres. Cependant, il faut se rendre à l'évidence : les bailleurs traditionnels diminuent de plus en plus leurs contributions, les besoins du secteur augmentent et certaines IMF affichent une rentabilité que leur envient bien des banques. Cela attire des convoitises et ce ne sont pas des cris d'orfraie qui vont arrêter la caravane. Plutôt que de résister au risque d'être emportées par les flots, les IMF essayent de tirer profit de cette tendance. Le secteur est victime de son succès : il constitue le marché de demain pour les institutions financières, surtout en Afrique, où à peine 5% de la population est bancarisée. >



Une microfinance commerciale conforme aux intérêts de la population sénégalaise ?
Photo : Jeremy Hartley / Panos.

(1) Source : BCEAO, Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest.

Épargne et crédit : le réseau PAMECAS (Sénégal) souffle ses 10 bougies

Les membres de l'Union des mutuelles du Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) ont célébré les 10 ans d'activité de leur réseau en 2005. Du point de vue du sociétariat, le réseau comptait 173 000 membres à la date du 18 avril 2005. Les femmes représentent 70% de la clientèle en matière de crédit.

Le PAMECAS regroupe 30 caisses d'épargne et de crédit réparties dans 44 agences situées dans les régions de Dakar et de Thiès. Il emploie plus de 240 personnes et se positionne différemment que beaucoup d'Institutions de microfinance tournées vers le volet commercial. En effet, d'après ses dirigeants, le réseau s'est beaucoup investi dans le social au profit des communautés de base dans lesquelles ses caisses évoluent. Dans chaque caisse de base, existe un fond social prélevé chaque année sur les excédents. Par ce biais, le réseau injecte chaque année des sommes considérables dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, les activités de jeunesse ou le troisième âge.

Depuis mai 2003, le PAMECAS essaie également d'arrimer une mutuelle de santé à une institution financière pérenne, afin de régler les problèmes récurrents du financement de la santé des populations démunies. Ainsi, chaque année, la caisse affecte une partie de ses résultats excédentaires à la mutuelle de santé. Cet appui financier bonifie les cotisations des adhérents. Ensuite, cette mutuelle de santé bénéficie des infrastructures et des ressources humaines de la caisse, pour alléger ses charges et optimiser sa gestion. Enfin, une fondation PAMECAS a été créée pour financer la protection sociale par le biais d'une ristourne collective à partir des excédents de caisses. La fondation est financée chaque année par un prélèvement de 10 à 20% des excédents des caisses de base. Elle intervient dans trois secteurs jugés prioritaires : la santé, l'éducation et la promotion de l'idéal coopératif.

► Des avantages, oui mais...

Des coopératives financières comme le PAMECAS ont tout à gagner de la commercialisation de la microfinance, si elles savent préserver leur statut et leurs orientations stratégiques. En effet, la conjugaison des besoins croissants des micro et petits entrepreneurs et le retrait progressif des partenaires au développement, vont obliger ces institutions à solliciter du refinancement auprès du secteur bancaire pour pallier le déficit d'épargne. La très forte croissance du crédit, comparée à celle de la mobilisation de l'épargne, va nécessiter des emprunts sur le marché pour pouvoir continuer à satisfaire la demande. Et sans cela, les micro et petits entrepreneurs pourraient voir leur envol compromis. Or, beaucoup conviennent que la lutte contre la pauvreté va au-delà du financement de la survie et doit intégrer la création de richesse et d'emplois par les petites et moyennes entreprises.

Les membres des coopératives financières peuvent cependant perdre beaucoup si elles cèdent sans discernement aux sollicitations des investisseurs. Aucune coopérative financière n'a intérêt à accueillir un investisseur quelconque dans son capital, sans prendre un minimum de précautions. Le principe « d'une personne, un vote » peut être facilement contourné. Avec l'argent dont ils disposent, les investisseurs mobilisent facilement des membres pour contrôler toute la structure et

dicter leur loi, qui n'est pas toujours conforme aux intérêts des populations. Ensuite, emprunter auprès de ces investisseurs peut conduire à la logique du « profit » au détriment de la mission sociale. L'IMF peut être amenée à abandonner les zones « non rentables » pour répondre aux « normes » et faire plus d'argent pour pouvoir payer aisément sa dette. Poussée à l'extrême, cette attitude aboutit à détourner l'IMF de sa vocation pour se consacrer, parfois sans s'en rendre compte, à celle de l'investisseur. Et les pays, comme le Sénégal, qui commencent à disposer tant bien que mal d'institutions autonomes appartenant exclusivement aux populations membres et gérées par des Sénégalais, risquent de perdre un formidable outil de développement.

Par ailleurs, pour beaucoup d'autres IMF, qui constituent l'écrasante majorité à travers le monde, la commercialisation est impossible. Ces institutions ne sont pas suffisamment attractives pour l'investisseur. Elles offrent des services non financiers, que l'investisseur va difficilement accepter. Et souvent, elles ont encore besoin de subventions pour des missions essentielles auprès de leurs populations cibles. Les normes et la commercialisation ne doivent être réservées qu'à une certaine catégorie d'IMF pouvant y satisfaire avec bonheur. Par contre, il faudra continuer d'accompagner toutes les autres pour espérer un impact significatif sur la pauvreté. ■

FONGS : plus forts en réseau

Pionnière du mouvement paysan sénégalais et ouest-africain, la Fédération des ONG Sénégalaises (FONGS) assure la formation de ses membres regroupés au sein d'une trentaine d'organisations paysannes, milite activement en faveur du monde rural, soutient différents projets de développement et appuie un réseau de caisses villageoises d'épargne et de crédit. En 2001, une évaluation a mis en évidence la nécessité de renforcer l'appui aux activités économiques pour lutter plus efficacement contre la pauvreté. Depuis, le nombre des membres du réseau de groupements et de mutuelles d'épargne et de crédit n'a cessé d'augmenter : plus de 43 000 personnes bénéficient aujourd'hui des services financiers de la FONGS dont le portefeuille de crédits représente 1,6 millions d'euros. Depuis plus de 15 ans, SOS Faim apporte un soutien institutionnel et financier à la FONGS. Pour l'organisation sénégalaise, si le financement des activités économiques s'est avéré indispensable à la lutte contre la pauvreté en milieu rural, le développement passe aussi par une action agissant sur l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer l'essor économique du monde rural.